

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 juin 2018 à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
 Robert Kennedy – district #2
 Vicky Cloutier – district #3
 Patrick Beauchamp – district #4
 Barbara Legault – district #5
 Tony Victor – district #6

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 8 mai 2018
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2018

ADMINISTRATION

- 4.- Rapport financier 2017/adoption
- 5.- Présentation des faits saillants du rapport financier 2017 de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 6.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2017 aux activités de fonctionnement et d'investissement d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
- 7.- Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes/règlement 481-18 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 088 325\$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III)/ autorisation de signature
- 8.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 482-18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes et abrogeant le règlement numéro 424-06

LOISIRS

- 9.- Aménagement du parc Édouard-Champagne/honoraires professionnels en architecture du paysage/nouveaux aménagements/autorisation de paiement
- 10.- Aménagement du parc Édouard-Champagne/honoraires professionnels/surveillance de bureau et visite #1/autorisation de paiement
- 11.- Modifications à la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2018/adoption

VOIRIE

- 12.- Travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue/honoraires professionnels/plans et devis/autorisation de paiement
- 13.- Travaux de pavage sur diverses rues/honoraires professionnels/surveillance partielle des travaux/autorisation de paiement
- 14.- Travaux de pavage sur diverses rues/décompte progressif #4/autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 15.- Puisard défectueux/lot 2 127 831/mandat à PFD Avocats

SÉCURITÉ

- 16.- Projet de gestion et mesures d'apaisement de la circulation/demande d'aide financière au Fonds d'initiatives de vitalité municipale de la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes/autorisation et signature
- 17.- Adoption/règlement 380-52-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 18.- Avis de motion et présentation du projet/règlement 380-53-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 19.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 20.- Communication de la mairesse
- 21.- Communication des conseillers
- 22.- Période de questions
- 23.- Levée de la séance

18-06-109 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-110 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 MAI 2018

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 8 mai 2018 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-111 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2018

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2018 au montant de 66 946,13 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2018 au montant de 600 890,77 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT FINANCIER 2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

18-06-112

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 et démontrant un surplus non consolidé de 136 638 \$, tels qu'audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-113

PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

ATTENDU QUE l'application de la Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leur pouvoir;

ATTENDU QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin, la mairesse doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017, et ce, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

D'ENTÉRINER les faits saillants du rapport financier 2017, tels que présentés par la mairesse, Madame Sonia Fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Faits saillants du rapport financier 2017

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017. Ce rapport financier a été audité par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et démontre un excédent non consolidé de 136 638 \$.

Cet excédent est attribuable, principalement, à des prévisions de dépenses concernant des bris d'aqueduc et d'égout qui n'ont pas eu lieu. De plus, malgré des dépenses non prévues liées aux inondations de 2017, nous avons pu dégager un surplus libre, c'est-à-dire non affecté de 9 440 \$.

Voici quelques projets que nous avons réalisés, et pour lesquels, nous avons reçu, en partie, des subventions pour leurs réalisations en 2017 :

- Travaux subventionnés TECQ, réfection de pavage et drainage - 62^e Avenue, 27^e Avenue et 14^e Avenue;
- Stabilisation de la digue entre la 13^e et la 18^e Avenue;
- Implantation de deux (2) puits d'alimentation en eau potable (en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac);
- Travaux de rénovation à la Petite Maison et de ventilation au centre communautaire Albert-Cousineau;
- Acquisition d'une embarcation nautique, conteneurs pour l'écocentre.

Tous ces accomplissements font de 2017, une année somme toute « équilibrée ». Je tiens à souligner et remercier le travail de l'équipe municipale, la collaboration du Conseil municipal et le soutien des Calumet-Pointoises et Calumet-Pointois.

Sonia Fontaine
Mairesse

18-06-114

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2017 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 a été adopté ce jour ;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Tony Victor

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 127 198\$ de l'excédent de l'exercice financier 2017 aux fins d'affecter une somme de 114 059\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 13 139\$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-115

CAISSE DES JARDINS DU LAC DES DEUX-MONTAGNES/RÈGLEMENT 481-18 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 088 325\$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ 2014-2018 (PHASE III)/AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QU'un règlement portant le numéro 481-18 et décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 088 325 \$ dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase III), a été adopté par le conseil municipal le 10 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à la mise en place du financement du présent règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

069

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 482-18
RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET AUTORISANT
LE VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION À CERTAINES
PERSONNES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 424-06

18-06-116

Un avis de motion est donné par la conseillère Vicky Cloutier, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes et abrogeant le règlement numéro 424-06.

Le conseiller présente le projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes et abrogeant le règlement numéro 424-06.

18-06-117

AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/HONORAIRES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE/NOUVEAUX
AMÉNAGEMENTS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 414,48 \$ (taxes incluses), à la firme Atelier espace b, lequel représente les honoraires professionnels en architecture du paysage pour de nouveaux aménagements, dans le cadre de l'aménagement du parc Édouard-Champagne.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-118

AMÉNAGEMENT DU PARC ÉDOUARD-CHAMPAGNE/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DE BUREAU ET VISITE #1/AUTORI-
SATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 317,03 \$ (taxes incluses), à la firme LH2 inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance de bureau et la visite #1, dans le cadre de l'aménagement du parc Édouard-Champagne (2 397,23\$ - 919,80 \$).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 481-18 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-119

MODIFICATIONS À LA LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS
AUX LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE les modifications à la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2018, soient adoptées, à savoir :

Personnes salariées étudiantes

Animateurs et service de garde,
à compter du 18 juin 2018 : Xavier Giguère, en remplacement de
Jessica Fortin;

Sylvain Vachon, en remplacement de
Mariane Gagné.

Surveillant/sauveteur,
à compter du 22 juin 2018 : Laurie-Anne Bossé, en remplacement de
Camille Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-120 TRAVAUX DE PAVAGE ET CORRECTIFS DE DRAINAGE – SECTEUR 41^E
RUE À 46^E RUE ET 43^E AVENUE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/
PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 754,78 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour les plans et devis, dans le cadre des travaux de pavage et correctifs de drainage – Secteur 41^e Rue à 46^e Rue et 43^e Avenue (facture # 4427).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-121 TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES/HONORAIRES
PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX/AUTO-
RISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement au montant de 517,39 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance partielle des travaux, dans le cadre des travaux de pavage sur diverses rues (facture # 4420).

La présente dépense est assumée, en partie, par l'appropriation de surplus accumulé non affecté ainsi que par la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

071

TRAVAUX DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES/DÉCOMPTE PROGRESSIF
#4/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Serge Bédard

18-06-122

D'AUTORISER le paiement au montant de 2 012,06 \$ (taxes incluses), à la firme Pavages Multipro inc., lequel représente le décompte progressif #4, relativement à la libération de la retenue spéciale, dans le cadre des travaux de pavage sur diverses rues.

La présente dépense est assumée, en partie, par l'appropriation de surplus accumulé non affecté ainsi que par la subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-123

PUISARD DÉFECTUEUX/LOT 2 127 831/MANDAT À PFD AVOCATS

ATTENDU QUE le Conseil constate la présence d'un puisard défectueux sur le lot 2 127 831 du cadastre du Québec et du rejet des eaux usées, provenant du bâtiment situé sur ledit lot, directement dans l'environnement;

ATTENDU QUE la propriétaire de l'immeuble a été avisée que cette situation contrevenait au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* et qu'elle refuse de procéder au remplacement dudit puisard;

ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à une municipalité d'installer tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée, et ce, aux frais du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Patrick Beauchamp

QUE la Municipalité entreprenne le recours prévu à l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et, pour ce faire, verra à mandater, par résolution, toutes les personnes compétentes et utiles afin de procéder à l'installation d'un nouveau système septique sur le lot 2 127 831 du cadastre du Québec, et ce, aux frais du propriétaire;

QUE la Municipalité mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust afin de transmettre tous les avis nécessaires à la propriétaire du lot 2 127 831 du cadastre du Québec en lien avec la réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-124

PROJET DE GESTION ET MESURES D'APAIEMENT DE LA CIRCULATION/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'INITIATIVES DE VITALITÉ MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES/AUTORISATION ET SIGNATURE

072

ATTENDU QUE la directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

D'ENTÉRINER la demande d'aide financière, effectuée le 10 mai dernier, concernant le projet de gestion et mesures d'apaisement de la circulation, dans le cadre du Fonds d'initiatives de vitalité municipale, administré par la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-06-125

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-52-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis, qu'ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 8 mai 2018, il y a eu avis de motion et présentation du projet de règlement 380-52-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU QU'il a été fait mention de l'objet et de la portée de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le règlement 380-52-18 amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-52-18

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 380-97 en y ajoutant deux panneaux d'arrêt ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Patrick Beauchamp
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 : L'annexe « A » du règlement numéro 380-97 est modifié en ajoutant deux panneaux d'arrêt, comme suit :

- sur le boulevard Proulx, du côté sud, coin de la 51^e Avenue;
- sur le boulevard Proulx, du côté nord, coin de la 51^e Avenue.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale

18-06-126

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET/RÈGLEMENT 380-53-18 AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Kennedy, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement.

La directrice générale présente le projet de règlement amendant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, qui modifie l'annexe « G » concernant les interdictions de stationner sur certains chemins publics, en y ajoutant une interdiction de stationner et en révisant certaines interdictions déjà existantes.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE LA MAIRESSE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

18-06-127 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

QU'À 19h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, mairesse

CHANTAL PILON, directrice générale